

**DEPARTEMENT DES  
ARDENNES**

**VILLE DE RETHEL**

**Délibération n° 1**

**Date de convocation  
15 janvier 2021**

**Séance du 23 janvier 2021**

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois janvier à 10 H 00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons  
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-  
STEVIGNON-DEMENGEOU-GRENIER-TRUCHASSOU-  
LARANGE-BALDO-THOMAS-BINET-DELAPLACE-  
DAPREMONT-VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD-  
DUPONT-AVERLY-VUARNESSEON-ULPAT-MERIEUX

**ABSENTS OU EXCUSES :**

M. POLLET (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)  
Mme DEVIE (pouvoir à M. DEMENGEOU)  
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)  
Mme BOCAHUT (pouvoir à M. ULPAT)  
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSEON)  
Mme LECAILLE  
M. MERCIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DAPREMONT

**OBJET : Installation nouveau conseiller municipal – Membres de la commission  
« Ecologie et cadre de vie »**

**Exposé :** Suite à la démission de Madame Katy FONTAINE et à l'arrivée de Madame  
Karine MERIEUX, en tant que nouvelle conseillère municipale, il est nécessaire de procéder  
au remplacement de Madame FONTAINE au sein de la commission « Ecologie et cadre de  
vie ».

Vu la démission en tant que conseillère municipale de Madame Katy FONTAINE en date du 6 janvier 2021,

Considérant que Madame FONTAINE faisait partie de la commission « Ecologie et cadre de vie »,

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Monsieur le Maire ayant fait appel à candidature,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à main levée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DESIGNE Madame Karine MERIEUX pour remplacer Madame Katy FONTAINE au sein de la commission « Ecologie et cadre de vie »,

PRECISE que les membres de la commission sont, par conséquent, les suivants :

Brigitte LECAILLE  
Marie-José THOMAS  
Frédéric POLLET  
Michel MERCIER  
Mattieu DELAPLACE  
Karine MERIEUX

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Reethel, le 27 JAN. 2021  
de la publication, le 27 JAN. 2021  
Fait à Reethel, le 27 JAN. 2021

Le Maire  
Joseph AFRIBO

